

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 29 Décembre 2016

Délibération N° 2016/568 portant sur : Reconduction des dépenses d'investissement sur les différents budgets dans la limite du quart des crédits inscrits sur 2016.

L'an deux mil seize et le vingt-neuf décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 21/12/2016, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mr MONZAUGE Christian

Présents : DIDIERRE-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-BORIE-COTTON-COUADE-FALCONI-SAVARY- HYVERNAUD-RAFFIER.

Absents représentés : Mr BARA (Mr MONZAUGE)- Mr BERNARD (Mr DIDIERRE)- Mr GREENHEAD (Mr FRACHET).

Absente : Mme HUMBERT

Membres	15
Présents	11
Représentés	3
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de poursuivre les projets d'investissement sur les différents budgets avant le vote des budgets primitifs 2017.

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, Monsieur Le Maire propose que le quart des crédits d'investissements de 2016 soient reconduits sur 2017 à savoir :

- Budget principal :	33 608.34 €
- Budget d'eau :	28 619.10 €
- Budget d'assainissement :	4 671.14 €

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :